



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 19 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Marijane GEISSLER - Valérie CHALLON, pouvoir donné à Elodie JODAR - Nathalie COLONEL

Nombre de suffrages exprimés : 14                      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

### Délibération n° D\_09\_19092022

#### **Objet : TE 38 : Travaux d'enfouissement des réseaux BT/FT/TEL dans le secteur du VILLARET (Affaire n° 21-003-499) – Validation du dossier de financement**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 04/04/2022 ayant pour objet la validation de l'avant-projet et du plan de financement initial sur le dossier d'enfouissement des réseaux BT-TEL dans la zone comprise entre le rond-point sud de l'école Hubert MINGARELLI et la chapelle ND des Neiges, route des Maquisards.

Les études préalables ont permis d'affiner le plan de financement prévisionnel qu'il convient de valider. TE 38 envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux susmentionnés.

Le Maire présente de manière dissociée le montage des opérations relatives au réseau électrique et télécom.

#### **❖ TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	80 070 €
2- le montant total de financement externe serait de :	68 865 €
3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à :	0 €
4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	11 205 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ainsi que de la contribution correspondante au TE38.

**Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé,**

1 – Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	80 070 €
Financements externes :	68 865 €
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>11 205 €</b>

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant de 11 205 €.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

❖ **TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	1 419 €
2- le montant total de financement externe serait de :	0 €
<b>3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 s'élève à :</b>	<b>233 €</b>
<b>4 - la contribution aux investissements s'élève à :</b>	<b>1 186 €</b>

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ainsi que de la contribution correspondante au TE38.

**Le Conseil municipal, entendu cet exposé,**

1 – Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	1 419 €
Financements externes :	0 €
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>1 419 €</b>

(frais TE38+ contribution aux investissements)

2 –Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant de 1 186 € et de sa participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 pour 233 €.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Maire,  
Emile BUCH.

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 21 septembre 2022.  
Le Maire, Emile BUCH.*

